

ner une déclaration exacte. J'ai reçu cette après-midi du trésorier provincial une dépêche conçue en ces termes: "Je ne pourrais vous faire connaître à temps le montant exact du déficit. Je travaille encore en ce moment à établir un relevé. La province a dépensé au moins un million et demi de plus que son revenu depuis 1884 jusqu'en 1886, outre d'autres obligations courantes." Vous voyez par là qu'en 1884, 1885 et 1886, nous avons eu des déficits se montant en tout à un million et demi, ou, en chiffre rond, de \$500,000 par année. (Honte)."

Remarquez que ces paroles ont été prononcées par M. Mercier peu de temps après qu'il eut prêté serment comme membre du conseil exécutif. Il ne pouvait plus plaider ignorance. Dans l'opposition, il pouvait peut-être prétexter qu'il ne contrôlait pas les renseignements qui étaient donnés à la Chambre, mais arrivé au pouvoir, il était en état de les contrôler. Au reste, son trésorier lui-même est venu confirmer, le 12 avril 1887, dans son discours sur le budget, les assertions de son chef.

Voilà la page 10 de ce discours où il porte le découvert ou le déficit pour l'année 1885-86 à \$564,118.48. A la page 11, il ajoute: "Ainsi, les explications que je viens de donner montrent clairement que durant l'exercice de 1886, nous avons dépensé, en sus de nos ressources, plus de \$500,000." C'est bien cela, n'est-ce pas, messieurs, un déficit de \$500,000 par année. Qui le croirait? Ces messieurs sont venus se souffler eux-mêmes et nous fournir la preuve la plus accablante contre eux qu'on puisse jamais avoir, et cela au moyen des comptes publics pour l'année 1888, qui ont été communiqués à la Chambre et au pays. Je vous référerai à l'état marqué E:

Tableau des recettes et dépenses de la province de Québec, de 1867 à 1887, inclusivement, montrant le surplus ou le déficit de chaque année. Qu'y voyons-nous?

Année 1884-85, déficit.....	\$10,585.91
Année 1885-86, déficit.....	83,045.10

Ainsi, ce n'est plus un déficit de \$500,000 par année pour ces deux années, mais un découvert seulement de \$10,000 et de \$83,000; et cela, messieurs, est publié avec l'autorisation de l'honorable trésorier lui-même. Jugez maintenant de leur véracité et du bien fondé de leurs assertions dans leur critique de l'administration de leurs prédécesseurs. Ce serait le cas de dire: "ab uno disce omnes." Il est en effet étonnant qu'on ne puisse pas même voir presque un seul de leurs chiffres confirmé, j'oserais dire par eux-mêmes. Ouvrez le statut 50 V. ch. II (1887), autorisant un emprunt de trois millions et demi, vous y verrez que l'une des raisons données pour autoriser cet emprunt était qu'il fallait faire face au déficit de l'année 1886-87. J'y lis: "Item h" pour estimation de l'insuffisance des revenus ordinaires de l'exercice en cours (1886-87,) \$370 842.06."

Ainsi, ils ont fait mettre dans le statut en question qu'il y avait tel déficit pour

l'année 1887; or dans l'état E sus-mentionné, annexé aux comptes publics de 1888, ce n'est plus un découvert de \$370,000, c'est un déficit de \$323,231.16, ce qui fait une différence de \$47,010.90, c'est-à-dire \$47,010.90 de moins que le chiffre établi par eux lors de l'adoption de la loi d'emprunt. Il y a donc là une preuve qu'ils ont demandé un emprunt pour au moins \$47,000 de plus qu'il n'y avait de besoins réels. Et si j'avais à vous parler de cet emprunt, je pourrais vous démontrer clairement que le gouvernement ne l'a pas employé comme il aurait dû le faire et qu'il n'est pas fondé à dire que cet emprunt a été entièrement pour payer les engagements antérieurs. Au contraire, il y a même dans la loi plusieurs items importants de dépenses provenant seulement du gouvernement actuel, et quant à l'emploi de cet argent qui est complètement dépensé, le gouvernement nous en a rendu compte pour une partie, mais il reste une somme considérable pour laquelle on n'a pas d'explications satisfaisantes. Il nous les faudra pourtant.

Quel est donc son espoir en face d'une position comme celle-là? Son espoir est Ottawa et la conversion de la dette.

Je crois que du côté d'Ottawa leurs espérances ne doivent pas être bien rassurantes, et pour cause. Il est étonnant même qu'après les paroles prononcées devant l'Assemblée Législative par M. Mercier, en 1881, protestant contre l'idée de demander des *better terms*, qu'il puisse, lui, songer à cette politique que nous avons inaugurée et que nous avons fait triompher dans une large mesure pour l'avantage de la province de Québec.

La conversion de la dette, je vous en parlerai, tout à l'heure. Mais, dans les circonstances, il n'est guère probable, il paraît même impossible que le gouvernement puisse atteindre ou même approcher du chiffre qu'il mentionnait comme devant être l'économie qui résulterait pour la province de son projet de conversion. Le trésorier avait un jour dit que cela pouvait rapporter un quart de million. Réaliseront-ils même, messieurs, quelques milliers de piastres? Espérons-le pour le pays, si la chose se fait régulièrement; mais attendons. A tout événement, ce ne sont pas des ressources suffisantes pour faire face à la situation, surtout avec un gouvernement comme celui-ci, qui ne regarde pas aux dépenses, qui ne s'arrête pas dans la voie des extravagances et qui semble avoir pris pour politique bien arrêtée de dépenser jusqu'au dernier sou de la province de Québec, tout l'actif de la province: recettes ordinaires, recettes extraordinaires, capital, terres de la Couronne et tout ce que l'on voudra, afin de se maintenir au pouvoir. Après nous le déluge! semblent dire M. Mercier et ses amis.

Je tiens, messieurs, surtout à examiner les actes du gouvernement au point de vue des principes, pour voir s'il nous donne les garanties qu'en qualité de citoyens de cette province, de sujets britanniques, nous avons droit d'avoir d'un gouvernement qui administre nos affaires.